



14ème législature

Question N° : 101882	De M. Éric Jalton (Socialiste, écologiste et républicain - Guadeloupe)	Question écrite
Ministère interrogé > Environnement, énergie et mer		Ministère attributaire > Transition écologique et solidaire
Rubrique > outre-mer	Tête d'analyse >DOM-ROM : Antilles	Analyse > Marie-Galante. centrale thermique. perspectives.
Question publiée au JO le : 10/01/2017 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Éric Jalton interroge Mme la ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat à propos du projet de centrale énergétique Albioma implantée à Marie-Galante qui ne semble pas correspondre ni aux vœux de la communauté des communes qui refuse ce projet d'une centrale thermique accouplée à l'unité sucrière de Grand Anse fonctionnant à 80 % avec de la biomasse dont l'origine serait du bois importé du Brésil ou d'Amérique du Nord, ni avec les orientations de la loi sur la transition énergétique qui privilégie les circuits courts et le recyclage de la biomasse produite sur place. Il lui demande quel examen peut-t-il être fait du projet alternatif présenté par la communauté de communes de Marie Galante qui semble mieux s'inscrire dans les objectifs de développement durable du territoire.